



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. MA10002433/F

N° rév. 1.7

## StoPur WV 200 Komp. A

Date de révision 01.09.2025

Date d'impression 08.09.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoPur WV 200 Komp. A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de peinture

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
c.rautureau@sto.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +33 1 72 11 00 03  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

##### Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

Il s'agit de conservateurs.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                                                                                                                       | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| dioxyde de titane                                                                                                                  | 13463-67-7<br>236-675-5<br>01-2119489379-17-XXXX             | Carc. 2; H351, Note V,<br>Note W, Note 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ≥ 1 - < 10               |
| masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9<br><br>613-167-00-5<br>01-2120764691-48-XXXX      | Acute Tox. 2; H330<br>Acute Tox. 2; H310<br>Acute Tox. 3; H301<br>Skin Corr. 1C; H314<br>Skin Sens. 1A; H317<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br>Eye Dam. 1; H318<br>EUH071<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 100<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le milieu<br>aquatique): 100<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Skin Corr. 1C<br>≥ 0,6 %<br>Skin Irrit. 2<br>0,06 - < 0,6 %<br>Eye Irrit. 2 | ≥ 0,0002 - < 0,0015      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

|  |  |                                                                        |  |
|--|--|------------------------------------------------------------------------|--|
|  |  | 0,06 - < 0,6 %<br>Skin Sens. 1A<br>≥ 0,0015 %<br>Eye Dam. 1<br>≥ 0,6 % |  |
|--|--|------------------------------------------------------------------------|--|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux     | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.                                                                                                                                                                             |
| Inhalation            | Amener la victime à l'air libre.                                                                                                                                                                                                                  |
| Contact avec la peau  | Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                              |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Ingestion             | Rincer la bouche.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin.                                                                                                                                                                                   |

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Jet d'eau à grand débit

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

### Conseils supplémentaires

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Observer les réglementations de la protection du travail.

##### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection  
contre l'incendie et l'explosion

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

Précautions pour le stockage  
en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)**

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                                                                                               | No.-CAS    | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------|----------------------------------|--------|
| dioxyde de titane                                                                                                                                        | 13463-67-7 | VME                                   | 10 mg/m <sup>3</sup><br>(Titane) | FR VLE |
| Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites indicatives |            |                                       |                                  |        |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

II Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm

Temps d'utilisation : < 30 min

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Temps d'utilisation : > 480 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

Remarques : Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 740 Dermatril® (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés !

En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire. Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Tablier et bottes résistants aux solvants

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
Si ce composant est mélangé ou transvasé plus d'1 heure / jour, une protection respiratoire doit être portée.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome.  
Protection respiratoire conforme à EN 14387.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

Mesures de protection : Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : divers

Odeur : très faible

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, supérieure /  
Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : > 100 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoPur WV 200 Komp. A

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : Pas de données disponibles

Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 800 mPa.s (23 °C)

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : émulsionnable

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 1,3 g/cm<sup>3</sup> (23 °C)

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale

Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.  
Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Mortel par contact cutané.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

### Composants:

#### dioxyde de titane:

Susceptible de provoquer le cancer.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Produit:

##### Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

#### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### Produit:

##### Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Expérience de l'exposition humaine**

#### Produit:

##### Informations générales

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

##### Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

##### Composants:

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00049 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,098 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,004 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

100

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

##### Composants:

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Biodégradabilité

non dégradé rapidement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Évaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique  
supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.  
En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"  
Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des  
déchets

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques

Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

Directive 2010/75/UE

0,5 %

COV (composés organiques volatils)

Directive 2004/42/CE

0,8 %  
10,0 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/j) : 140 g/l. Ce produit contient au maximum 140 g/l COV.

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

Autres indications

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPur WV 200 Komp. A

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                           |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | : Toxique en cas d'ingestion.                                                             |
| H310 | : Mortel par contact cutané.                                                              |
| H314 | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H330 | : Mortel par inhalation.                                                                  |
| H351 | : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.                                      |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë                                           |
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique     |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Carc.           | : Cancérogénicité                                          |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                                 |
| Skin Corr.      | : Corrosion cutanée                                        |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoPur WV 200 Komp. A

substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

#### Service émetteur

Abteilung TIQ  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
p.hammerschmitt@sto.com

#### Personne de contact France

Assistance technique Tél: 0820 042 044

#### Code du produit FR / FR

PROD0308